

# Daily insight NPA 16/10/2017

## Audiovisuel

### **PLF 2018 : « il faut stabiliser l'audiovisuel public », annonce la Scam**

La Scam a, à son tour, accueilli avec satisfaction le vote de l'amendement au projet de loi de finances 2018 actant « d'une part, un moratoire sur la loi de 2016 sur les programmes jeunesse et, d'autre part, l'augmentation du budget de France Télévisions ». La société ajoute qu'« il est essentiel que France Télévisions et l'audiovisuel public dans son ensemble entrent enfin dans une période de stabilité ». Elle rappelle également que « les investissements dans la création, la stabilité financière de l'audiovisuel public et la modernisation de la CAP constituent un enjeu majeur ».

L'examen de la première partie du PLF 2018 en séance publique débutera demain. Les amendements sont en cours de publication.

*Consulter le communiqué*

### **Royaume-Uni : l'Ofcom renforce les quotas de la BBC pour les productions originales**

« Dans le cadre de nouvelles règles conçues pour garantir à la BBC des programmes distinctifs de haute qualité pour l'ensemble de son public » l'Ofcom, l'autorité britannique de régulation des télécommunications, a annoncé vendredi dernier l'obligation pour la BBC de diffuser à partir de 2018 sur ses antennes au moins 75 % de production britanniques originales. Ce quota atteindra 90 % aux heures de grandes écoutes, à savoir entre 18h00 et 22h30, sur les chaînes BBC One et BBC Two. Cette nouvelle réglementation impose respectivement aux chaînes jeunesse CBBC et CBeebies la diffusion d'au moins 400 et 100 heures de contenus britanniques inédits chaque année. BBC Radio 1 et Radio 2 devront quant à elles proposer de la musique de nouveaux artistes britanniques émergents.

*Consulter le communiqué*

### **Consultation sur la publicité télévisée de la DGMIC : inquiétudes des radios indépendantes**

Le SIRTI et le GIE des Indés Radios, représentant 130 radios indépendantes, ont fait part de leurs inquiétudes quant au lancement en août dernier par la DGMIC d'une consultation publique sur la simplification des règles relatives à la publicité télévisée. Le SIRTI, « fermement opposé » aux assouplissements des règles publicitaires télévisuelles en appelle ainsi à une étude d'impact « préalable » tout en désapprouvant « plus spécifiquement » la publicité segmentée, « dévastatrice » pour les radios commerciales. Il appelle le Gouvernement à réexaminer son processus en totalité afin que l'exercice n'aboutisse pas à favoriser un secteur contre un autre, et qu'il permette au contraire à l'ensemble des parties prenantes de la filière audiovisuelle.

*Consulter le communiqué*

### **France Télévisions demande l'arrêt de certaines fonctionnalités sur myCanal**

Canal+ annonce ce matin qu'à la demande de France Télévisions, il est dans l'obligation de restreindre l'accès à certaines fonctionnalités liées aux chaînes et contenus Replay de

France 2, France 3, France 4, France 5, France Ô et Franceinfo. Canal explique que la raison de la suppression de ces fonctionnalités est « une demande de rémunération de la part des chaînes du service public », et précise qu'il conteste cette demande.

*Lire l'article Universfreebox*

## **Données personnelles**

### **Les Pays-Bas accusent Windows 10 de violer la loi sur les données personnelles**

L'Autorité néerlandaise pour la protection des données (DPA) a publié un *rapport* vendredi dernier accusant Microsoft d'enfreindre la loi néerlandaise sur la protection des données avec son système d'exploitation Windows 10. L'Autorité reproche à Microsoft de retracer « systématiquement » les contenus de navigation des utilisateurs grâce aux configurations par défaut sans les en informer « clairement ». En outre, l'Autorité estime que le système ne fournit pas aux utilisateurs un outil valable pour « donner un consentement valide au traitement de leurs données personnelles ». Elle menace l'acteur américain d'une amende.

*Consulter le communiqué*

## **Fiscalité**

### **Taxation des GAFAs : Washington rejette la proposition française**

Le secrétaire du Trésor américain, Steven Mnuchin, a estimé que la proposition de Bruno Le Maire de taxer le chiffre d'affaires des géants du numérique n'allait « pas dans la bonne direction » au cours de la réunion annuelle du FMI et de la Banque mondiale à Washington. M. Mnuchin a également fait valoir que « les entreprises américaines sont imposées partout dans le monde. Il ne s'agit donc pas que les entreprises du numérique ne soient pas taxées ». Présent à Washington le ministre français des Finances, Bruno Le Maire s'est pour sa part estimé satisfait de la décision de Steven Mnuchin de créer un groupe de travail bilatéral avec la France sur ce sujet.

*Lire l'article La Tribune*

Daily Insight NPA